

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC – PRÉAVIS N° 9-2016

Demande de crédit de CHF. 75'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil Régional.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Intercommunal du Conseil régional du District de Nyon,

La commission ad'hoc, composée de Madame Elvira Rölli (excusée), de Messieurs Pierre Wahlen (excusé), Jean-Pierre Streit, Patrick Bréchon et Olivier Tappy, s'est réunie le 10 novembre 2016 dans les locaux du Conseil Régional.

La commission remercie Messieurs Gérald Cretegy, Président du CODIR et Patrick Freudiger, secrétaire du Codir, pour la présentation complète du projet et leurs réponses aux différentes questions posées par les membres de la commission ad'hoc.

La commission ad'hoc a ensuite siégé dans les locaux du Conseil Régional pour déterminer sa position.

Préambule

Actuellement, le Conseil Régional dispose de 360 m² de bureau sur deux sites avec un loyer de 240.-/m², les charges se montent à CHF. 410.-/mois.

Le fait de travailler sur deux sites n'est pas confortable et surtout ne permet pas de développer toutes les collaborations et synergies entre les différents collaborateurs ; il manque également de salles de réunion.

L'opportunité de louer les locaux à la Grand-Rue à Nyon appartenant à la Fondation Boldrini s'est présentée au Conseil Régional, permettant de regrouper l'ensemble des collaborateurs. La surface de ces locaux est de 500 m². Le loyer est de CHF. 240.-/m², les charges sont estimées à CHF. 480.-/mois.

Analyse

L'opportunité de pouvoir regrouper l'ensemble des collaborateurs sur un seul site, de pouvoir aménager plusieurs salles de réunion et de disposer d'une vitrine sur la Grand-Rue à Nyon est unique, ce, d'autant plus pour un loyer de CHF. 240.-/m² bien en-dessous du prix du marché pour des surfaces administratives au centre-ville de Nyon.

La Commission approuve à l'unanimité des personnes présentes la démarche.

Les aménagements des locaux sont pris en charge par le propriétaire. Le Comité de Direction du Conseil Régional a souhaité apporter quelques modifications dans ces aménagements pour les éléments et montants suivants :

| | |
|--|----------|
| 1. Parquet en bois suisse, en chêne, pour une plus-value de CHF. 82.-/m ² , plus-value prise en charge à 50% par le propriétaire. | 20'000.- |
| 2. Parois amovibles dans la salle de réunion permettant de séparer deux espaces ou, au contraire d'avoir une seule grande salle. | 10'000.- |
| 3. Parois de séparation des bureaux open space | 5'000.- |
| 4. Vitrine et aménagement de parois translucides | 9'000.- |
| 5. Ameublement complémentaire | 6'000.- |
| | <hr/> |
| | 50'000.- |

La Commission approuve à l'unanimité des personnes présentes ces investissements qui sont nécessaires en termes de confort, de flexibilité et d'image.

Par ailleurs, la plupart de l'ameublement équipant les deux sites actuels sera déménagé et repris dans les nouveaux locaux.

Le comité de Direction du Conseil Régional souhaite profiter de ces nouveaux locaux pour moderniser différents éléments liés à l'informatique, centrale téléphonique, renouvellement partiel du parc, nouvelles bornes Wifi, renforcement de la capacité du serveur. Ces éléments représentent un montant de CHF. 29'500.-, la Commission est d'avis qu'il est judicieux de profiter de ce déménagement pour mettre à jour une partie des équipements informatiques ; ce montant aurait dû à terme être investi, même sans déménagement.

Les frais de déménagement seront pris sur le budget de fonctionnement

Conclusion

La Commission ad hoc est convaincue que l'opportunité présentée par les locaux de la fondation Boldrini à Nyon est unique et doit être saisie, au vu du loyer, de la situation et de la souplesse d'utilisation des locaux et permettra au Conseil Régional de poursuivre son développement.

La Commission ad hoc est favorable aux propositions d'aménagement des locaux, qui sont parfaitement cohérents avec les buts du Conseil Régional. L'investissement pour renouveler une partie des équipements informatiques, se justifie aussi pleinement, il est ridicule de déménager des équipements obsolètes.

A l'unanimité des personnes présentes, la Commission ad hoc recommande aux Conseillers d'approuver ce préavis 09-2016 et de décider :

- d'accorder le crédit de CHF. 75'000.- pour les aménagements des nouveaux locaux du Conseil Régional
- d'imputer le montant de CHF. 75'000.- sur le compte d'investissement, montant qui sera amorti sur 5 ans.

Les membres de la commission :

M. Olivier Tappy, rapporteur

M. Jean-Pierre Streit

M. Patrick Bréchon